



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM
À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 7 avril 2020, à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-20-01 - Dérogation mineure visant la conversion d'une portion du bâtiment accessoire existant en garage. Agrandissement du nouveau garage pour une superficie totale de 158,55 mètres carrés (1 706 pieds carrés) en dérogation à l'article 92, du règlement de zonage no 382-19, qui indique que la superficie maximale pour un garage en zone AF est de 100 mètres carrés.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNE

4057, chemin Selby, Dunham

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

FAIT À DUNHAM, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2020.

Pierre Loiseau, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal Le Guide, édition du 11 mars 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de mars 2020.

Pierre Loiseau, greffier